

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 08 octobre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI, Christiane BARRET, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Christèle GRAS-LE-GUEN, William MAROIS, Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT, Marianne TRIVIDIC, Martine VIGNAU.

Membres excusés : Julian LAMARE, Sylviane GIAMPINO, Sylvain BOUCHERAND.

Collège des Garantes : Elsa PILICHOWSKI.

Intervenants extérieurs : Maxime CHARCOSSET, Léa ANGULO, Clémentine ISAAC, Élodie ALBEROLA, Sylvain TABOURY.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 08 octobre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 01.10.25

Le Comité de Gouvernance adopte, sans réserve, le relevé de décisions établi lors de la séance du 01 octobre 2025.

RETOURS SUR L'APPORT D'EXPERTISE

Le Comité de Gouvernance acte le principe d'une relecture factuelle du rapport citoyen par un collège restreint de quatre à cinq experts indépendants.

Il décide de ne pas auditionner ces experts lors de la session 6, afin d'éviter toute complexité supplémentaire. Les commentaires issus de cette relecture par les experts seront examinés par le Comité de Gouvernance avant d'être soumis aux citoyens en session 7, ces derniers conservant le dernier mot sur les retours des experts et les éventuelles suggestions de modifications du rapport.

Le Comité de Gouvernance acte que la relecture interviendra entre les sessions 6 et 7, sur la base du rapport produit par les citoyens, et portera exclusivement sur les éléments factuels (chiffres, données, dispositifs existants, etc.) et sur les termes susceptibles d'être inadaptés, notamment dans le domaine médical, afin de garantir la crédibilité du document final.

Le collectif d'animation est chargé de réviser la note relative à cet apport d'expertise, en y intégrant les points suivants :

- La garantie d'indépendance des experts sélectionnés ;
- L'exclusion du terme "neutralité", jugé impropre pour qualifier leur intervention ;
- La délimitation stricte du périmètre de relecture aux erreurs factuelles et inexactitudes ;

- La présentation d’une liste nominative d’experts pressentis lors de la prochaine réunion du Comité de Gouvernance.

ORGANISATION DE LA SESSION 5 ET AUDITIONS

Le Comité de Gouvernance adopte la structure générale et la logique d’organisation de la session 5.

Il formule la demande que la table ronde et le débat entre citoyens prévue en hémicycle le dimanche soient avancés au vendredi, et que des éléments complémentaires soient précisés concernant son déroulement ainsi que les objectifs attendus de cette séquence. Il souhaite notamment que la table-ronde soit renommée et que le terme de “modèle” soit exclu. Il valide la liste des intervenants proposés.

Le Comité de Gouvernance entérine également le format d’auditions par thématique, suivi d’un temps d’échanges qui mette à l’honneur les enjeux transverses et qui permette aux citoyens de circuler librement entre les différents acteurs (sur le modèle d’un forum ouvert). Le Comité de Gouvernance transmettra ses retours sur les intervenants proposés au collectif d’animation dans la soirée à l’issue de cette réunion, afin de permettre une prise de contact rapide.